Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 65 (1920)

Heft: 1

Artikel: À propos de l'école militaire de Zurich

Autor: Vallière, P. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de l'école militaire de Zurich.

L'ESPRIT DE CASTE ET LE CORPS DES INSTRUCTEURS.

L'Ecole militaire de Zurich, dont les cours avaient été interrompus en 1914, a rouvert ses portes.

La Section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique a été instituée en 1877 ; depuis 1911, elle sert à préparer à leur métier les jeunes instructeurs des armes combattantes. Les études durent trois semestres et se terminent par un examen. Pour être admis, il faut être porteur d'un certificat de maturité ou de baccalauréat. Les officiers de troupe peuvent être reçus comme auditeurs.

En juin 1914, l'organisation de cette école avait provoqué une discussion au Conseil national. Un député socialiste, M. Pfluger, s'était écrié : « Gardons-nous de créer un esprit de caste! » et il exprimait la crainte que le corps des instructeurs ne s'enfermât dans un particularisme hargneux, séparé de la nation et plein de mépris pour la démocratie.

Il faut d'abord s'entendre sur le sens du mot caste. Les orateurs politiques aiment à l'employer et dressent la caste militaire comme un épouvantail devant le peuple. Pris dans son sens le plus restreint, ce mot représente une idée de réaction et de domination de l'élément militaire, justement odieuse à toute démocratie. Il suffit de dénoncer l'esprit de caste de ceux qu'on veut perdre, pour les rendre suspects. La caste militaire n'existe, du reste, que dans l'imagination de certains parlementaires qui la créent pour avoir la gloire d'en révéler les dangers au peuple et de sauver ainsi la République. S'il y a, chez nous, quelques officiers vaniteux, maladroits ou simplement inintelligents, ils sont peu dangereux pour la sûreté de l'Etat. Ce ne sont pas des factieux. Il n'y a pas de caste militaire en Suisse, parce qu'il n'y a pas de milieu où elle pourrait vivre et prospérer. L'extrême diversité d'opinions d'un corps

d'officiers qui se recrute dans toutes les classes de la population, la décentralisation des méthodes d'instruction, l'absence complète d'un système uniforme d'éducation militaire et la courte durée du service rendent impossible la formation d'une « mentalité » et d'une disposition d'esprit spéciales chez les officiers de milice. Le rapport que tentent d'établir certains publicistes entre nos officiers et ceux de l'ancienne armée allemande est faux et artificiel ; il n'y a aucune comparaison possible entre deux institutions si complètement différentes. L'armée suisse n'a jamais été et ne sera jamais un Etat dans l'Etat, parce qu'elle est le peuple entier.

Nos instructeurs ont assez de bon sens pour comprendre qu'ils n'ont aucun avantage à s'isoler comme des mandarins. Leur genre de vie, du reste, les tient en contact perpétuel avec le peuple, ils n'abdiquent ni leurs droits, ni leurs devoirs de citoyens, et prennent leur part de la vie de la nation.

Il y a cependant un certain esprit de caste, de corporation, on peut l'appeler comme on veut, nécessaire à chaque profession : c'est la fierté du métier. Personne ne fera un grief à un médecin, un avocat ou un commerçant de s'intéresser surtout aux choses de sa vocation. Qui pourrait sans injustice reprocher à un militaire d'aimer son métier par-dessus tout, d'en parler de préférence et d'en être constamment préoccupé? Cet esprit de caste là est légitime ; s'il existe parmi les officiers de carrière, il faut s'en réjouir et l'encourager. Seuls les antimilitaristes de gauche et de droite s'en alarmeront et le dénonceront au peuple comme un danger.

Malheureusement, notre corps d'instruction n'est pas assez pénétré de ce souffle vivifiant qu'on appelle *l'esprit de corps*. Ce qui manque, c'est la base solide que peut donner l'école militaire, son influence profonde, ineffaçable, dont on retrouve les traces dans toute la carrière d'un Saint-Cyrien en France, par exemple.

C'est pourquoi la création en Suisse d'une école militaire obligatoire pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière des armes a été une heureuse idée. Cet enseignement est censé procurer aux futurs instructeurs « la base scientifique qui leur est nécessaire et qui leur permettra, plus tard, de compléter par leurs propres moyens, leur culture intellectuelle ». Ils y approfondiront leurs connaissances techniques, ils s'y prépareront à leur carrière.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE.

Telle qu'elle est, l'école de Zurich ne peut encore donner aux élèves la forte empreinte d'une éducation vraiment militaire, parce que l'organisation prévue par la loi n'est pas terminée. Pour former des chefs, il faut agir sur les caractères et les cours actuels s'adressent avant tout à l'intelligence. Tant que la section militaire ne sera pas nettement séparée du Polytechnicum, les résultats seront incomplets et médiocres.

En général, les élèves se plaignent de ce régime transitoire où on les traite tantôt en étudiants, tantôt en officiers, où on leur fait déposer l'uniforme à certains moments pour l'endosser à d'autres. Il n'est pas admissible, surtout, qu'un soldat, futur éducateur d'hommes, puisse manquer les cours, rester au lit le matin quand le professeur ne lui convient pas, et ne sente pas peser sur lui ce mélange de contrainte morale et de fatigue physique qui crée la discipline et inspire l'énergie.

Le régime militaire est un régime d'exception; il comporte des habitudes, des sanctions spéciales. Si nous prétendons préparer de jeunes officiers à leur vie si distincte des autres vies, c'est une erreur grave de leur laisser croire un seul instant qu'ils sont des étudiants, libres de toute contrainte. C'est une déplorable initiation à une carrière où ils seront obligés de donner l'exemple de la ponctualité et de l'endurance. N'élevons pas des amateurs quand nous avons besoin de serviteurs. Il faut appliquer à former nos officiers de carrière les mêmes principes que dans d'autres pays, car leur métier est le même que celui des officiers des armées voisines, avec plus de travail et de responsabilité encore, et moins de satisfactions personnelles, ce qui exige un plus grand dévouement.

Les avantages que les futurs instructeurs retirent du contact avec les étudiants n'est pas non plus un argument suffisant pour retarder la séparation. Les rapports sont presque nuls et se bornent à quelques invitations à des « Kneipe », ce qui est d'une maigre utilité. La pratique du «Comment» et les stupides beuveries d'étudiants doivent disparaitre de notre armée où elles ont fait tant de mal. Les élèves préfèrent, du reste, resterentre eux. Le seul vrai système serait de les traiter militairement, sans leur donner les loisirs des étudiants; il leur faut l'activité réglée de la caserne, le logement en commun, un contrôle sévère, en un mot cette vie monastique des écoles illustres dans l'histoire, qui a façonné tant de générations d'officiers conscients de leurs devoirs, moralement et physiquement préparés à leur vie d'abnégation et de renoncements, de Frédéric le Grand à la « Promotion de la victoire », en passant par Napoléon.

Les Zuricois semblent craindre un « démembrement » de l'Ecole polytechnique, lorsque la séparation de l'Ecole militaire sera décidée. Ce ne sont pas 20 ou 30 élèves de moins qui porteront préjudice à une école de plusieurs centaines d'étudiants. Il s'agit, en outre, de l'intérêt de l'armée et non pas de celui de la ville ou du canton de Zurich.

Le programme des cours devrait être remanié. L'enseignement est trop scientifique pour des officiers subalternes et souvent au-dessus de leur portée. Certaines branches, dont il suffirait d'enseigner les éléments, comme la stratégie, la balistique, la topographie, devraient former le programme d'un cours plus avancé de hautes études militaires destiné aux officiers supérieurs du corps d'instruction.

Il semble qu'en premier lieu l'école devrait développer et compléter le programme de l'école d'aspirants, et procurer à l'officier professionnel les connaissances dont il aura besoin au début de sa carrière. C'est une utopie de prétendre que l'école doit remplir dans le domaine militaire le rôle attribué à toute faculté universitaire dans les diverses branches des connaissances scientifiques ou philosophiques. On risque de donner à des débutants l'illusion qu'ils sont des savants, ce qui est un mauvais service à leur rendre. Pas trop de dogmatique et de science pure, pas de controverses qui affaiblissent le respect des règlements et augmentent ce manque d'unité de doctrine qui complique à un si haut degré l'instruction de notre armée. Par contre, beaucoup de tactique appliquée, d'histoire de la guerre, d'histoire nationale et de géographie

de la Suisse, car on ne peut comprendre le pays et son armée sans connaître ses traditions et la lente évolution de ses institutions. Il faut aussi davantage d'exercices pratiques d'équitation, de tir, d'escrime, une étude approfondie des règlements, de la pédagogie militaire enseignée par des instructeurs spécialement qualifiés par une longue pratique du métier et le don de la compréhension des hommes. Des détachements de troupes de toutes armes devraient être attachés à l'école pour l'instruction pratique sur le terrain. Quand tous les instructeurs comprendront que leur puissance éducatrice dépend surtout du prestige qu'ils exercent, que ce prestige vient, non seulement de leurs connaissances techniques, mais aussi des qualités de caractère qui forcent le respect et des qualités de cœur qui forcent le dévouement, ils auront acquis une influence bienfaisante sur les hommes qui leur sont confiés. Ils feront aimer le service sans aucun compromis avec la discipline. Alors les débats des Chambres fédérales ne retentiront plus des plaintes, parfois justifiées, de nos députés sur la grossièreté et le manque de sens pédagogique de certains instructeurs. La mission de l'instructeur est infiniment délicate. « Elle exige, dit le colonel Feyler (Revue mil. suisse, 1911, p. 428), chez celui qui en est investi, un ensemble de qualités qui ne sont pas l'apanage du premier venu. Fermeté de caractère pour inspirer la confiance, éducation nécessaire au développement du tact dans les relations quotidiennes, culture générale procurant l'esprit philosophique et la largeur de vues, connaissances techniques et professionnelles indispensables à l'autorité de l'enseignement. L'école militaire seule ne peut donner toutes ces qualités, qui s'acquièrent en partie et se développent par la pratique et l'exemple des camarades plus âgés. Mais l'école doit être la base solide de l'édifice.

C'est encore à l'école à inculquer l'esprit de soumission et de discipline, le respect des supérieurs et la modestie. C'est à elle à briser le « moi » de ceux qui ont une trop haute opinion d'eux-mêmes.

Malgré son organisation incomplète, l'Ecole de Zurich a déjà rendu un grand service en réunissant de jeunes instructeurs de différentes armes. La camaraderie dont notre règlement fait, avec raison, une vertu indispensable, doit régner aussi dans le corps d'instruction, et, sous ce rapport, il y a d'énormes progrès à faire. L'esprit de corps est nécessaire pour réaliser l'idéal d'une action commune dirigée vers un but unique. Cette camaraderie sera réelle et vivante dans une école où les saines traditions et les souvenirs s'accumulent de volée en volée et créent un lien solide pour la vie entière. Ce ne sera pas cette camaraderie de surface, souvent imprégnée d'alcool, qui s'arrête quand les verres sont vides, et trop répandue dans notre armée.

Comme conclusion : Avant de songer à faire de la section militaire de l'Ecole polytechnique la pépinière du haut commandement, sorte d'académie de guerre, comme cela a été proposé, il vaudrait mieux se contenter d'y préparer le futur instructeur à sa tâche immédiate et à ses devoirs d'éducateur.

Pas trop de recherches scientifiques qui étouffent le désir d'action. La culture de l'intelligence doit passer après la formation de la volonté et l'éducation des caractères, l'unité morale avant l'unité de doctrine.

« Le chef est essentiellement dans la paix éducateur ; dans la guerre, entraîneur d'hommes. Il n'est que secondement instructeur et tacticien. Et c'est une erreur dans la préparation à la guerre, science morale, de donner au cerveau par l'instruction, la prédominance sur le cœur, dont la culture est éducation. » (Lieut.-colonel Montaigne.)

La culture universitaire emploie d'autres méthodes et poursuit d'autres buts. Elle est essentiellement différente de l'éducation militaire. La spéculation intellectuelle s'applique mal au drame passionné de la guerre, qui est, avant tout, régi par des lois morales qu'on ne peut enfermer dans des formules.

Pour toutes ces raisons, il semble que l'organisation indépendante d'une école militaire, placée sous l'autorité exclusive du Département militaire fédéral et ayant à sa tête un officier supérieur du corps d'instruction, doit être opérée aussi vite que possible. Les instructeurs sortis de la section militaire et les élèves actuels ont constaté et constatent, chaque jour, les défauts d'un système hybride qui fait dépendre une école militaire d'une autorité civile. Le corps des instructeurs a la haute mission de former toutes les recrues et tous les cadres de l'armée. Il doit, pour accomplir sa tâche spéciale, posséder cette unité de vues qui lui manque encore. Les instructeurs, livrés à eux-mêmes dès le début de leur carrière, sont obligés d'apprendre leur métier au hasard d'une vie itinérante dont ils subissent les influences souvent contradictoires. Leur formation professionnelle en souffre. Ils sont, sous ce rapport, plus mal partagés que tous leurs camarades de carrière des armées permanentes. Leur dévouement et leur énergie ne sont pas suffisamment mis en valeur et récompensés. Leur tâche est au-dessus des forces humaines et on leur refuse les moyens d'acquérir ce qui doit être la base de leur éducation professionnelle.

L'école militaire de Zurich, renouvelée et spécialisée, loin de créer un esprit de caste, formera de véritables serviteurs de la nation. Ce sera un des meilleurs moyens de contribuer à cette « démocratisation » de l'armée dont on parle tant sans jamais la définir.

Major de Vallière.